

Séance du 19 novembre 2020

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
9 novembre 2020

Date d'affichage
9 novembre 2020

Objet de la Délibération

ACQUISITION LOGICIEL DE FACTURATION :
PARASCOL ET PORTAIL FAMILLE

N° 56.2020

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mil vingt, et le dix neuf novembre à 19h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Sylvie MATHON, David LE GUEN

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Monsieur Président présente aux membres du conseil une proposition financière du fournisseur JVS-Mairistem pour un logiciel de facturation scolaire.

Il expose :

- que dans le cadre de la mise en application du décret relatif à la mise à disposition par les administrations publiques d'un service de paiement en ligne à destination de leurs usagers, la collectivité se doit de pouvoir proposer un service paiement en ligne.
- que ce module générerait des factures automatiquement dans le logiciel avec un lien dans la comptabilité sans saisie manuelle sous format word.
- que les familles auraient accès à leur espace pour les inscriptions
- que l'ensemble des services proposés par le SIVOM serait accessible via cette plateforme : cantine, périscolaire, activités extra-scolaires...

Le coût du logiciel complet « PARASCOL » et « PORTAIL FAMILLE » est égal :

- En investissement : 2 660€ HT soit 3 192€ TTC
- En fonctionnement : Solution GRC – redevance mensuelle 32€ HT soit 38.40€ TTC
Formation logiciels (1 à 2 j) prix/jour 645€ HT soit 774€ TTC
Hébergement et maintenance/an 413€ HT soit 495.60€ TTC

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour l'acquisition du logiciel complet : « Parascol » et « Portail famille ».
- Dit que la somme correspondante sera inscrite au budget 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS